



### Bilan de la deuxième session de formation-action des chargés de mission ATEnEE les 28 et 29 septembre 2004

« **Conduire une stratégie énergétique territoriale** », tel était le thème de travail des chargés de mission ATEnEE lors de la deuxième session de formation-action organisée par l'ADEME, Énergie-Cités et ETD. Cette session a réuni 35 personnes et 17 territoires étaient représentés. Ce fut une bonne occasion de partager les expériences locales et d'échanger tant sur la question de l'énergie que plus globalement sur l'avancement des contrats ATEnEE, leur richesse, les difficultés qu'ils présentent et les pistes d'action pour y répondre.

Voici quelques constats et propositions :

- Les chargés de mission ATEnEE doivent faire preuve de beaucoup de **réactivité** et d'**adaptabilité**. Il s'agit pour eux de rebondir sur des opportunités.
- Dans les agglomérations notamment, l'enjeu pour les chargés de mission est autant de développer les actions du contrat ATEnEE que de **tisser des liens avec les autres services et/ou les autres acteurs**. Leur appropriation du projet permet sa pérennisation.
- Il a été proposé de lister les **outils** mis en place et/ou utilisés par les chargés de mission ATEnEE. En effet, même s'ils doivent être adaptés, ceux-ci sont pour la plupart transférables. Il s'agit donc de faciliter leur échange.

• L'**évaluation** des contrats ATEnEE a aussi été abordée et a suscité de nombreux questionnements : sur la nature et l'objectif de l'évaluation, sur les méthodes, sur les moyens à mobiliser... L'évaluation est perçue à la fois comme un outil de suivi et de pérennisation des actions, comme un moyen pour afficher l'action politique. Quelques territoires s'y sont déjà engagés, pour certains en partenariat avec l'association r.e.s.p.e.c.t., et pourraient faire partager leur expérience à l'occasion d'une prochaine rencontre.

L'**appel à projets « Contrats ATEnEE », ouvert sur la période 2002-2006**, est aujourd'hui à mi-parcours et l'ADEME a annoncé le lancement d'une évaluation nationale pour anticiper sur les suites à donner à ces démarches.

• Si la « **géométrie variable** » du réseau ATEnEE est source de richesse (les « anciens » apportent aux « nouveaux »...), elle rend difficile l'adaptation des activités aux spécificités de chacun.

Une **troisième session de formation-action des chargés de mission ATEnEE** est prévue les 19 & 20 janvier 2005. Elle abordera, entre autres, le thème de l'intégration de l'environnement dans les opérations d'aménagement.

### AGENDA

- Pollutec 2004 « 20<sup>e</sup> Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement » du 30 novembre au 03 décembre à Lyon  
<http://www.pollutec.com>
- 4<sup>e</sup> Assises nationales de l'environnement sonore du 18 au 20 janvier 2005 à Avignon  
<http://www.infobruit.org/FR/info/Calendrier/08010200>
- Colloque r.e.s.p.e.c.t « Pratiques d'évaluation dans les collectivités, un pas vers le développement durable » 27 et 28 janvier 2005 à La Rochelle  
<http://www.respect.asso.fr/>
- 6<sup>e</sup> Assises nationales de l'énergie « La collectivité territoriale, une consommatrice d'énergie avisée et responsable » du 01 au 03 février 2005 à Grenoble  
<http://www.assises-energie.net/pageindex.htm>
- 4<sup>e</sup> Assises nationales de la HQE « La Haute Qualité Environnementale, instrument du développement durable » 10 et 11 mars 2005 à Reims  
<http://www.assoHQE.org/>

### Pour plus d'informations sur ATEnEE, vous pouvez contacter :

- ▶ Les délégations régionales de l'ADEME (adresses et rubrique ATEnEE sur le site <http://ademe.fr/collectivites>)
- ▶ Animation nationale du réseau ATEnEE :  
Sophie Debergue  
(Département Acteurs Publics, ADEME),  
Tél. 04 93 95 79 37 - [sophie.debergue@ademe.fr](mailto:sophie.debergue@ademe.fr)  
Emmanuelle Albert (ETD),  
Tél. 01 43 92 68 13 - [e.albert@etd.asso.fr](mailto:e.albert@etd.asso.fr)



Entreprises Territoriales et Développement



### EDITO

Lorsque vous prendrez connaissance de cette troisième édition de notre lettre d'information, 35 territoires auront signé un contrat ATEnEE ; les plus « anciens », engagés dans cette démarche depuis 2002, peuvent déjà dresser un premier bilan des réflexions et actions conduites dans le cadre de cette démarche et partager leur expérience avec les « nouveaux » signataires. La première rencontre du réseau ATEnEE (juillet 2003) a permis de constater la très grande variété de domaines abordés dans ces contrats ; de même, les exemples présentés dans cette lettre comme dans les deux numéros qui l'ont précédée illustrent la diversité des approches offertes aux territoires pour prendre en compte l'efficacité énergétique et l'environnement dans la conduite des politiques locales.

Il convient par ailleurs de rappeler que tous ces territoires, ainsi que ceux qui s'engageront dans cette démarche, avancent dans un contexte qui s'est encore enrichi au cours des derniers mois : l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la qualité environnementale et la dynamique sociale constituent autant de nouveaux défis à relever dans le cadre des politiques de développement durable des territoires. Les contrats ATEnEE doivent à ce titre être des « leviers » permettant de construire des « Plans climat territoriaux » ou des agendas 21 locaux.

C'est pour échanger et faire ensemble le point sur ces multiples chantiers que nous vous convions dès à présent à participer à la deuxième édition des rencontres nationales des territoires porteurs de « contrat ATEnEE » que nous organiserons en mars 2005. A bientôt donc,

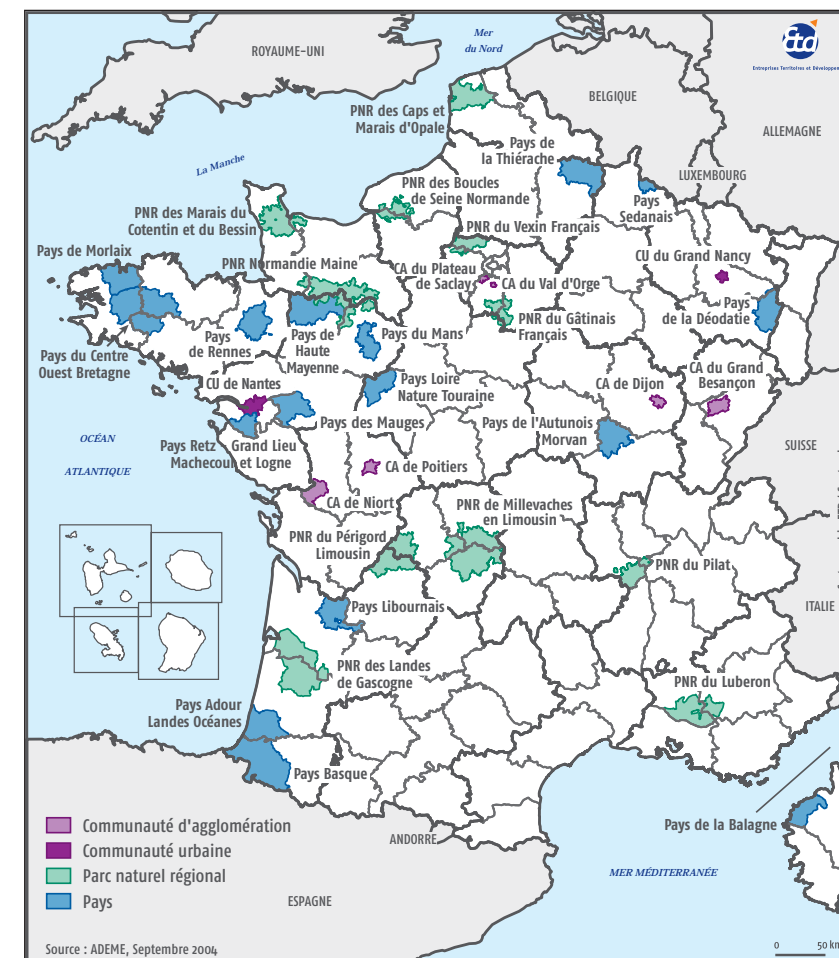
Pierre SCHMITT  
Chef du Département Acteurs Publics, ADEME

### SOMMAIRE

- En savoir plus sur les projets p. 2
- Le réseau ATEnEE p. 3
- Actualités p. 4

### Contrats ATEnEE - Projets retenus au 15 septembre 2004

«Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique»



8 nouveaux territoires s'engagent dans un contrat ATEnEE : le Pays Retz-Grand Lieu, Machecoul et Logne, le Pays de Morlaix, le Pays du Mans et le Pays Sédanais, le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, le PNR Normandie-Maine, le PNR Millevalles en Limousin et la CA du Plateau de Saclay.

En tenant compte de la suspension des contrats ATEnEE du Pays du Médoc et du PNR des Pyrénées Catalanes, le nombre total de territoires engagés dans un contrat ATEnEE s'élève à 35. Rappelons que l'objectif que s'est fixé l'ADEME est de contractualiser avec 75 territoires d'ici le 31 décembre 2006.

### Répartition des territoires mettant en oeuvre un contrat ATEnEE par type et par date d'engagement

	2002	2003	2004	TOTAL
Pays	5	5	6	16
PNR	4	4	3	11
Agglomération	5	1	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>35</b>

### Des initiatives territoriales pour le développement durable



#### PNR Landes de Gascogne : La démarche HQE au cœur du contrat ATEnEE

Depuis avril 2003, le PNR Landes de Gascogne est engagé dans un contrat ATEnEE. Le programme d'actions qui en découle a pour but d'informer, de former, de sensibiliser les acteurs du monde du bâtiment à la démarche de Haute Qualité Environnementale et de promouvoir les ressources locales. De nombreuses actions ont déjà été menées. A titre d'exemple :

- en novembre 2003, une formation a été préparée avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France sur le thème de « La qualité environnementale du bâti au service du projet de territoire » ;
- en janvier 2004, une journée de sensibilisation des élus a été organisée sur les applications solaires. Un quart des communes était représenté ;
- en février 2004, les architectes et les maîtres d'œuvre se

sont réunis à l'occasion d'une première rencontre sur le patrimoine, l'environnement et la construction ;

- en juin 2004, une action collective pour l'accompagnement des artisans a été lancée ;
- une vingtaine de projets de Haute Qualité Environnementale est suivie. Ils concernent aussi bien des gîtes, écoles, équipements culturels, logements...

Au regard des besoins identifiés sur le territoire, le PNR vise le renforcement des volets maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables, thèmes importants dans la démarche HQE.

Dominique Fedieu

d.fedieu@parc-landes-de-gascogne.fr



#### Le contrat ATEnEE du Pays de Rennes : vers un aménagement durable

Les principaux objectifs du contrat ATEnEE du Pays de Rennes sont de :

- favoriser la prise en compte de la qualité environnementale dans les opérations d'habitat et les projets d'équipements publics ;
- créer une dynamique sur la thématique « habitat, équipements publics et développement durable » à l'échelle du Pays ;
- fournir un appui technique et méthodologique aux collectivités qui souhaitent se lancer dans des opérations s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale.

Pour atteindre ces objectifs, deux types d'actions ont été lancés depuis le 15 septembre 2003, début de la mise en œuvre du contrat :

- des actions d'information et de sensibilisation en direction des élus et des techniciens : réalisation d'une lettre d'information du contrat ATEnEE du Pays de Rennes, organisation d'une conférence et d'une journée de visites d'opérations, diffusion d'une plaquette « Urbanisme durable » ;
- des actions d'accompagnement des collectivités locales afin de les aider dans le montage de leurs projets : mise en place d'un service d'assistance communale, lancement des appels à projets « opérations pilotes habitat » et « opérations pilotes équipements publics ».

Samuel Mignard

mignard.pays.rennes@wanadoo.fr



#### Le contrat ATEnEE de la communauté d'agglomération dijonnaise

En octobre 2002, au moment du lancement du contrat ATEnEE, la première étape était de coordonner l'élaboration d'une charte pour l'environnement. Celle-ci a été votée par le Conseil de Communauté le 24 juin 2004. Elle s'articule autour de 13 chantiers qui permettent d'intégrer la notion de développement durable dans les politiques de la communauté. Depuis, de nombreuses actions ont été engagées.

L'importance accordée à ces chantiers s'était traduite dès janvier 2004 à l'occasion de la restructuration des services. En effet, une mission spécifique chargée de la charte de l'environnement a été créée. Elle est composée de trois personnes dont le chargé de mission ATEnEE.

Deux exemples de chantiers parmi d'autres :

- Un projet d'aménagement de lisière urbaine : une étude sur l'agriculture périurbaine ayant pour but de rapprocher les producteurs des consom-

mateurs locaux (circuits courts, vergers...) et la création d'une voie verte sont en cours. Ce projet est lauréat du 3<sup>e</sup> appel à projets « Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux », initié par le Ministère de l'écologie et du développement durable ;

- L'élaboration du guide Éco citoyen du Grand Dijon : fruit d'un partenariat avec l'ADEME Bourgogne et le Petit Futé, il a été distribué gratuitement à 30 000 exemplaires et a été primé par le XIV<sup>e</sup> Trophée Eco-actions organisé par les Eco Maires. En 120 pages, ce guide informe, sensibilise et encourage les comportements respectueux de l'environnement.

Pour en savoir plus :

<http://www.grand-dijon.fr/content?id=5665>

Sébastien Appert

sappert@agglo-dijon.fr

### Un accord de partenariat Collectivités / ADEME pour développer la gestion globale des déchets : les Contrats Territoriaux Déchets (CTD)

Fin 1999, l'ADEME a mis en place un dispositif de partenariat à destination des collectivités : les Contrats Territoriaux Déchets (CTD). L'objectif est d'inscrire la gestion des déchets dans les politiques territoriales grâce à un programme d'actions fondé sur des engagements réciproques entre les deux signataires.

Les dispositifs CTD et ATEnEE ont beaucoup de points communs ; dans les deux cas en effet :

- l'approche est globale, territoriale et partenariale, les territoires s'engagent à mobiliser les acteurs locaux et à mettre en œuvre un programme pluri-annuel d'actions selon les principes du développement durable,
- les territoires contractualisent avec l'ADEME pour une durée de trois ans et peuvent bénéficier de soutiens d'ingénierie et d'animation. L'ADEME apporte son expertise technique et méthodologique, une aide financière (notamment pour l'animation du contrat : 30% d'un poste de chargé de mission) et anime, au niveau national, un réseau de tous les territoires engagés.

En revanche, il existe des différences entre les deux dispositifs :

- les domaines abordés : la gestion des déchets essentiellement pour les CTD alors que les contrats ATEnEE traitent l'ensemble des problématiques environnementales,
- la nature du territoire concerné, tous les types de structures qui ont une compétence en matière de déchet pour le

CTD et uniquement les territoires de projet (agglomérations, pays et PNR) pour le contrat ATEnEE.

Ces « distinctions » n'interdisent pas cependant d'envisager des passerelles entre les CTD et les contrats ATEnEE. A l'heure actuelle, 22 territoires se sont engagés dans un CTD (cf. carte jointe) et certains d'entre eux sont en partie également concernés par un contrat ATEnEE, c'est le cas par exemple de la communauté

d'agglomération du Val d'Orge qui fait partie du SIREDOM 91. Les deux réseaux CTD et ATEnEE gagneraient à échanger sur leurs pratiques.

Nicolas Noyon,

Animateur national du réseau CTD, ADEME  
n.noyon@ademe.fr



### Les PNR mobilisent leur énergie en faveur de la démarche ATEnEE

Parmi les 44 Parcs du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR) de France, 11 se sont déjà engagés dans un contrat ATEnEE et 5 devraient le faire d'ici fin 2005. La mise en place d'actions dans le domaine de l'énergie au sein des Parcs n'est pas nouvelle, certains ont été pionniers en la matière. Par contre, elle se généralise : la majorité des PNR mène des actions sur l'énergie (sans pour autant mettre en œuvre un contrat ATEnEE), les nouvelles chartes de Parcs et celles en révision consacrent une part plus

importante qu'auparavant aux questions énergétiques. Pour renforcer cette prise en compte, l'ADEME et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ont signé en 2000 une convention de partenariat pour 6 ans. Cette collaboration permet de mettre en avant les démarches innovantes conduites dans les Parcs (cf. Cahier « Expérimenter pour agir » - décembre 2003) et de favoriser l'émergence d'un réseau « Énergie et Territoire » pour les PNR. Ce réseau rassemble les personnes travaillant

sur la thématique énergie au sein de chaque Parc concerné. Des formations spécifiques sont régulièrement organisées et des documents d'appui à la mise en place et à la valorisation de stratégies énergétiques territoriales sont diffusés. Les réseaux ATEnEE et « Énergie et Territoire » cherchent à mettre en synergie leurs actions et réfléchissent à la manière de mieux travailler ensemble.

Philippe Moutet  
pmoutet@parcs-naturels-regionaux.tm.fr